

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
MISSION RELATIONS SOCIALES
Dossier suivi par Annaëlle BOURVON

Aux secrétaires des organisations syndicales
CFDT, FO, SUD, CGT et UGICT-CGT, UNSA

Téléphone : 02 99 86 61 41

Notre référence : DRH-RS AB/RO/2020.00-00
Objet : construction de l'Agenda Social 2021-2023

Le 11 SEP. 2020

Madame, Monsieur,

En ce début de mandat municipal et métropolitain, j'ai eu le plaisir de vous rencontrer lors d'un premier rendez-vous en bilatéral, en présence du DRH et de la DRH adjointe.

Lors de cette rencontre, nous avons pu échanger sur nos approches respectives du dialogue social. Cela a également été l'occasion pour vous de m'interpeller sur vos préoccupations dans votre mission de représentant des intérêts professionnels des agents de Rennes Métropole, de la Ville de Rennes et du CCAS.

J'ai également pu vous assurer de mon souhait d'instaurer avec vous un dialogue riche et respectueux pour mener les nombreux chantiers qui s'annoncent.

Cette rentrée est le moment d'établir les politiques RH 2021-2023, dans la continuité du programme RH 2018-2020. Je souhaite donc partager avec vous les ambitions qui guident cette future stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines :

- La capacité de nos collectivités à attirer de nouveaux agents,
- L'accompagnement des agents durant leur vie professionnelle en termes de santé, de conditions de travail et d'évolution professionnelle,
- L'évolution moderne et dynamique de nos collectivités avec des politiques RH durables, en toute transparence et lisibilité.

Ces trois axes stratégiques constituent des objectifs auxquels doivent concourir nos futures politiques RH. Pour ce faire, plusieurs thématiques de travail vont être identifiées, ainsi que les actions à mener jusqu'en 2023. Parmi elles, un certain nombre constitueront notre Agenda Social 2021-2023.

Les services de la DRH ont déjà commencé à travailler afin de faire émerger les thématiques et actions. Ce travail sera abondé par les directions opérationnelles et vous, organisations syndicales. Ce travail collaboratif devrait aboutir à la formalisation d'un document cadre en fin 2020 – début 2021.

Pour cette première phase de réflexion pour l'émergence de nos politiques RH, je sollicite donc votre contribution par écrit sur vos souhaits de thématiques et actions à inscrire à l'Agenda Social 2021-2023.

Je vous propose de les faire remonter avant le 8 octobre à la DRH. Pour ce faire, la DRH vous proposera un document comme base de travail lors de la réunion du 15 septembre.

Les réunions DRH-OS ainsi que le groupe de suivi Politiques RH vous permettront, avec la DRH, d'échanger et d'alimenter le projet au fur et à mesure de son avancée.

Je ne doute pas que vous saurez prendre toute votre place dans la définition de cet Agenda Social et que nous trouverons les convergences permettant de faire avancer les différents dossiers en faveur des agents de nos collectivités.

Je vous prie de recevoir, madame, monsieur, l'expression de ma considération.

Emmanuelle ROUSSET



Vice-présidente et Conseillère municipale
déléguée aux ressources humaines et au
dialogue social